

**Nombre de conseillers**

• en exercice	10
• présents	8
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

**Objet**  
LOCATION LOCAUX  
ANCIENNE SALLE  
D'ECOLE

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le 28/08/2023

ID : 089-218901882-20230727-2023\_30-DE



De la commune GIROLLES

Séance du 27 juillet 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD, Marion DESBOIS

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM. N. VITEAU et E. DEGOIX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,  
Mme SEILLIER Marie

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des Ateliers de Nisrine dont le siège social se situe

concernant le prêt de l'ancienne Salle de classe 9 Rue Basse à GIROLLES, pour effectuer des cours de yoga et d'expression corporelle pour enfants, les jeudis 18h à 19 h et les samedis 14h30 à 17 h, à compter du 14 Septembre 2023.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DONNE son accord pour la location, de « l'ancienne Salle de Classe » 9 Rue basse à GIROLLES, du 14 Septembre 2023 au 27 Juin 2024, aux jours et heures demandés, à l'atelier de Nisrine, au tarif de 150 € pour la période allant du 14 Septembre 2023 au 27 Juin 2024.
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec les

Ateliers de Nisrine.

- CHARGE le Maire de demander une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2023-2024.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 17 août 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 juillet 2023.

Fait à GIROLLES, le 23 août 2023

Le Maire



Envoyé en préfecture le 28/08/2023

Reçu en préfecture le 28/08/2023

Publié le 28/08/2023

ID : 089-218901882-20230727-2023\_30-DE

